



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Inspection Pédagogique Régionale

EXAMENS

>>> RAPPEL : RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION - SESSION 2026

Tous les référentiels certificatifs (modifiés ou nouveaux) doivent être validés par la commission académique pour pouvoir être exploités lors de la prochaine session des examens. **Par conséquent, il est impératif de les transmettre par mail à votre IA-IPR référent avant le 28 mai 2025.**

>>> SAISIE DES NOTES ET ARGUMENTAIRE

Comme indiqué dans la circulaire relative à l'organisation des épreuves d'EPS aux examens de la session 2025, la **saisie des notes dans Cyclades est attendue le 13 juin pour la voie professionnelle (bac pro et CAP) et le 14 juin pour la voie générale et technologique**. Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour réaliser cette saisie afin de pouvoir pallier toute difficulté technique.

Afin de faire valoir une situation particulière lors de cette session, un **argumentaire est à envoyer à votre conseiller technique aux examens par mail avant le 21 juin (pour la voie professionnelle) et le 22 juin (pour la voie générale et technologique)**. Il doit être visé par le chef d'établissement, en tant que responsable des examens.

Vous trouverez sur le site EPS un document type à compléter à vous aider dans la proposition des justifications des différentes situations.

Plus d'infos 

>>> ÉVALUATION DE L'EPS (**SESSION 2026 BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**) - ÉLÈVES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

La circulaire du 2 avril 2025 a été publiée au Bulletin Officiel du 1er mai 2025. Elle fait état de quelques évolutions **pour la session 2026 du baccalauréat professionnel** qui ne concernent que les élèves sportifs de haut niveau (ESHN).

Dans le cadre du CCF comme de l'examen ponctuel terminal, **la note de 20/20 (correspondant à la spécialité sportive du candidat) est automatiquement attribuée sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue, au titre du CCF, pour l'épreuve d'EPS**.

Accès au bulletin officiel 

Le reste de la circulaire, référentiels compris, reste identique à celle du 20 septembre 2024 parue au Bulletin Officiel du 17 Octobre 2024.

>>> POURSUITE DES TEMPS DE FORMATION CONTINUE

Les dernières formations de cette année sont programmées pour le mois de juin. Pensez à vous préinscrire très rapidement sur celles où il reste des places vacantes :

- Collège - **Demi-fond** (19 juin - Libourne) pour les enseignants de Gironde → *préinscriptions jusqu'au 20 mai*
- Lycée - **Cross-training** (20 juin - Pau) pour les enseignants des Pyrénées Atlantiques → *préinscriptions jusqu'au 20 mai*
- Lycée - **Badminton** (20 juin - Saint Astier) pour les enseignants de Dordogne et du Lot-et-Garonne → *préinscriptions jusqu'au 20 mai*
- Lycée - **Badminton** (16 juin - Bègles) pour les enseignants de Gironde → *préinscriptions jusqu'au 16 mai*
- Lycée - **Musculation** (12 juin - Périgueux) pour les enseignants de Dordogne et du Lot-et-Garonne → *préinscriptions jusqu'au 12 mai*
- 3e journée **GRP Nord Gironde** (17 juin - Peujard) → *préinscriptions avant le 17 mai*
- 2e et 3e journées **GRP Rive Droite** (30 juin et 1er juillet - Créon) → *préinscriptions jusqu'au 31 mai*
- 2e journée **GRP Côte Atlantique** (19 juin - Angresse) → *préinscriptions jusqu'au 19 mai*
- 3e journée **GRP 64 Béarn Collège** (13 juin - Pau) → *préinscriptions jusqu'au 13 mai*

Plus d'infos



>>> PARCOURS DE FORMATION AGRÉGATION INTERNE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture du parcours de formation de l'agrégation interne EPS l'an prochain. Les places seront limitées à 30 stagiaires. En attendant la mise en place des modalités d'inscription par l'EAFC, nous vous invitons à préparer une lettre de motivation qui sera à produire lors de votre préinscription.

ÉVALUATION ENSEIGNANTS STAGIAIRES

Concernant l'évaluation des personnels enseignants stagiaires pour l'année scolaire 2024-2025, les professeurs tuteurs ont **jusqu'au 15 mai 2025, délai de rigueur** pour **déposer leur évaluation sur l'application Compas**, accessible via l'espace ARENA (rubrique : "Gestion des personnels").

SPORT

>>> SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

La phase de lecture des projets de section sportive scolaire en demande de reconduction est terminée. Chaque établissement a reçu une fiche de lecture du projet transmis, accompagné d'observations et de conseils pour affiner la rédaction du projet.

Le projet amendé, accompagné des documents demandés est à envoyer à marie-pierre.eulacia@ac-bordeaux.fr pour le lundi 19 mai, délai de rigueur. Les équipes EPS ayant besoin d'un accompagnement peuvent contacter leur IA-IPR référent ou Marie-Pierre Debayle, chargée de mission.

Les établissements qui bénéficient de l'ouverture d'une nouvelle section sportive scolaire à la rentrée 2025 doivent transmettre leur **projet de section sportive scolaire à l'adresse suivante : marie-pierre.eulacia@ac-bordeaux.fr** en s'appuyant sur le cadre académique de projet de section sportive scolaire, disponible sur le site académique et en annexe du livret d'accompagnement des SSS. Le retour des projets est attendu **pour le mercredi 28 mai, délai de rigueur**.

Infos
et documents



Pour rappel, un **webinaire** à destination des enseignants porteurs de l'enseignement optionnel d'EPS ou désireux de s'engager dans une ouverture au sein de leur lycée est organisé **le lundi 2 juin 2025 à 18h**. Ce temps d'échanges a vocation à répondre à vos interrogations et vous accompagner dans la construction ou l'actualisation de votre projet. Afin de l'anticiper, vous trouverez sur le site EPS de l'académie un diaporama les enjeux et exigences de l'enseignement optionnel, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la rédaction du projet. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant le webinaire.

Nous vous communiquons les informations de connexion :

- **Lien direct de connexion**
- ID de réunion : 847 3454 8865 ; Code secret : 614250

Ces informations sont également disponibles sur le site EPS de l'académie.

Plus d'infos



NUMÉRIQUE ÉDUCATIF EN EPS

Les interlocuteurs académiques au numérique (IAN) des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers se sont réunis pour formaliser la toute première LINE EPS (lettre d'information du numérique éducatif en EPS). Elle a pour vocation de vous partager des informations, des ressources, des scénarios pédagogiques et des innovations faisant appel au numérique dans le cadre de l'EPS.

Découvrir



INFORMATIONS CARRIÈRE

Depuis l'an passé, le grade de la classe exceptionnelle est accessible aux agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins le 4e échelon de la hors-classe de leur corps concernant les professeurs agrégés ou au moins le 5e échelon de la hors-classe de leur corps concernant les autres corps. Le bulletin officiel n°21 du 23 mai 2024 définit les modalités de cet accès. Les chefs d'établissement et les IA-IPR émettent un avis sur la promotion, basé sur une appréciation de la valeur professionnelle de chaque agent, en s'appuyant sur votre CV iProf. L'échelle des avis est constituée de 3 rangs (très favorable, favorable, défavorable). Monsieur le Recteur arrête ensuite les listes des promus au tableau d'avancement, en tenant compte des avis rendus puis en appliquant, à valeur professionnelle égale, des critères de départage : l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le grade, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon.

Accès au bulletin officiel



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Nous vous invitons à participer au **Défi Danse 2025** avec une ou plusieurs classes de votre établissement. Lancé en 2022 par l'ONG *Les Amis des Enfants du Monde*, cet événement a pour objectif d'unir 10 000 danseurs du monde entier dans un même mouvement en s'appuyant sur un langage universel, compréhensible et accessible à tous : la danse.

Après inscription sur ADAGE, le principe est simple : travailler une chorégraphie de 3 min, se filmer et déposer sa vidéo sur le site du Défi. De nombreuses ressources et outils d'accompagnement sont à votre disposition.

Plus d'infos

